faire de ses conclusions à leur sujet l'objet d'un rapport spécial.

L'emprunt serbe

Londres, 20 décembre. — Suivant une dépêche de Vienne au *Times*, le gouvernement serbe n'est pas disposé à reconnaitre l'emprunt sur le tabac conclu par M. Rokitch, *ministre des finances sous* le cabinet Chistich, avec le syndicat viennois; M. Rokitch va passer en jugement et sa condamnation est probable.

Maladie de l'empereur Guillaume

Berlin, 20 décembre. — Le bruit d'une indisposition sérieuse de l'empereur Guillaume est confirmé par la *Gazette de la Croix* et la *Gazette de Voss*.

Ce dernier organe dit que : « Cette indisposition donne quelque inquiétude, parce qu'elle parait avoir un caractère qui ne serait pas sans rapport avec la fièvre typhoïde. »

La *Gazette de la Croix* pense que cette indisposition de l'empereur pourrait bien être une forte bronchite.

Une famille éprouvée

Bonneville, 20 décembre. — Avant-hier, le nommé Broisin a été blessé à la tête par un éclat de mine; il a été transporté à l'hospice. Son état est très grave.

Il est le 4e enfant d'une famille dont l'un s'est noyé il y a quelques années, un autre a été écrasé par une pierre, le troisième, une fille, a été tué en tombant d'une montagne où elle faisait paître ses troupeaux.

Exécution capitale en Algérie

Alger, 20 décembre.— Le conseil municipal de Port-National (Kabylie) a exprimé le vœu que l'exécution de Mohammed-Saïd-Naïd-Amar, condamné à mort pour assassinat par la cour d'assises d'Alger, le 7 décembre, ait lieu à Port-National.

La cour a ordonné que l'exécution se ferait à Tizi-Ouzou, Mohammed étant originaire de Bendi-Jenni, canton de Port-National.

NOUVELLES MILITAIRES

La classe 1885. -- La partie de la classe 1885 qui reste actuellement sous les drapeaux ne sera renvoyée dans ses foyers qu'après les grandes manœuvres de 1890; cette décision a été prise par M. de Freycinet afin de pouvoir constituer les effectifs de paix des corps de troupe aux fixations réglementaires. Cette nécessité résulte de ce que les classes 1888, 1887 et 1886, actuellement sous les drapeaux, ont été formées sous le régime de la loi de 1872 et ne comprennent pas un nombre d'hommes suffisant pour atteindre le complet réglementaire. Lorsque la loi du 15 juillet 1889 aura produit son effet, il sera possible de ne plus maintenir au corps des hommes ayant accompli plus de trois années de service.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix. 10 déc.—Hauteur barométrique : 772.—Température :

A 7 heures du matin	1 degré au dessus de zéro.
A 1 » du soir..	2 degrés au dessus de zéro.
A 5 » »	3 degrés au dessus de zéro.

Paris, 20 décembre. — Le changement de temps annoncé depuis deux jours se dessine nettement aujourd'hui ; les fortes pressions sont refoulées de la France vers les parages de la mer Noire. Le baromètre baisse avec une grande rapidité sur nos régions ; *il est descendu depuis hier de 15 mm à la* pointe de Bretagne, de 14° à Shields, de 10° à Nantes et à Skudesness. Le vent prend de la force sur les côtes de la Manche et de la Bretagne ; les mauvais temps vont s'étendre à celles de l'Océan. Des pluies et des neiges sont signalées sur les Iles-Britanniques, le nord de la France et en Firlande.

La température continue à baisser, sauf sur nos régions de l'Ouest. Le thermomètre marquait ce matin : — 11 degrés à Odessa, — 8 degrés à Clermont, 6 à Valentia et 11 à Brindisi.

En France, des pluies ou des neiges sont probables et la température va se tenir moins basse.

Température maximum : 0 degré 6 ; minimum, 0 degrés 1.

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons dimanche matin la publication d'une œuvre nouvelle du romancier populaire M. FORTUNÉ DU BOISGOBEY :

DOUBLE-BLANC

Ce roman, d'un intérêt palpitant, ne peut manquer d'obtenir le plus grand succès. C'est l'histoire d'une femme de cœur qui a juré de venger la mort d'une de ses amies et de son père, que des misérables ont fait disparaître pour s'emparer de leur fortune.

On verra à travers quelles péripéties extraordinaires elle atteint le but de sa vie.

Dans le même numéro, nous commencerons aussi :

LA CONFESSION D'UN PÈRE
de VICTOR FOURNEL

LA CONFESSION D'UN PÈRE *charmera les esprits délicats. Un écrivain autorisé a dit de l'œuvre de M. Fournel :*

« Être moral, sans être « bégueule », être vrai sans tomber dans la boue du naturalisme, être dramatique sans courir après l'invraisemblance, voilà les trois qualités essentielles qui se trouvent avec un égal bonheur dans LA CONFESSION D'UN PÈRE *de M. Victor Fournel. »*

Quel spectacle touchant, émouvant, empoignant que celui de ce père, de cet André Gilbert, dont nos lecteurs vont recevoir les confidences, qui commet une faute par excès d'amour paternel, et qui, à l'heure de la mort, s'en accuse à ses deux fils dont l'un est prêtre et l'autre magistrat....

La partie psychologique du roman est traitée de main de maître ; on y trouve aussi une admirable analyse du remords....

Nous recommandons cette œuvre d'un véritable écrivain et d'un honnête homme.

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Conseil municipal. — Nous publions plus loin le compte-rendu de la séance de vendredi soir.

Un chemin de fer de Tournai à Roubaix. — Le *Courrier de l'Escaut* publie le compte-rendu d'une séance tenue, par le Conseil communal de Tournai, le jeudi, 19 décembre ; nous y trouvons le passage suivant :

« M. le bourgmestre annonce que la ville a saisi la Société des Chemins de fer vicinaux d'un projet de création d'une voie de Tournai à Roubaix. La Société, appréciant l'utilité de cette ligne, a demandé au gouvernement son approbation, mais celui-ci n'a pas encore fait connaitre sa décision : il craint peut-être une concurrence fâcheuse pour le chemin de fer de l'Etat. Ce n'est pas cela, cependant, qui devrait l'arrêter. Nous avons d'importantes relations commerciales avec les grandes villes industrielles du Nord, et ces relations pourraient encore augmenter si la ligne était établie : nous proposons au Conseil de s'associer au Collège pour insister auprès du gouvernement.

» L'affaire, renvoyée ce soir en section pour l'élaboration d'une délibération, pourrait être votée demain.

» M. Dapsens. --- Ne pourrait-on pas un peu retarder la chose ?

» M. Cousinne. --- Quelle serait la part d'intervention de la Ville ?

» M. Lefebvre. --- On ne peut la fixer dès maintenant : toutefois, soyez certain que ce serait une excellente affaire.

» M. Delwart s'emballe ; il affirme que c'est « un bel avenir » pour Tournai si l'on arrive à la création du vicinal : l'excellent échevin voit déjà le Pactole remplaçant l'Escaut, et roulant à travers la ville des flots d'or au lieu de l'eau malpropre que nous connaissons.

» M. Dapsens. — Je ne m'oppose pas à ce que la section se réunisse ce soir.

» M. le Bourgmestre. — C'est cela; l'affaire reviendra demain en séance publique.»

Une série de vols à Croix et Wasquehal. — *Perquisition à Roubaix.* — Une bande de voleurs s'est abattue dans la nuit de jeudi à vendredi sur Croix et Wasquehal. Dans cette dernière commune, les voleurs sont entrés chez M. Lepers, cabaretier et épicier au hameau du Cottignies ; ils ont pratiqué un trou dans les volets à hauteur de la *clavette*, et ont fait manœuvrer celle-ci avec un crochet. Ils ont mis alors une épaisse couche d'argile sur les vitres qu'ils ont brisées. Ils ont enlevé du beurre, du chocolat, des harengs saurs, des bombons et diverses marchandises pour une somme de cent soixante-huit francs environ.

Chez M. Ficelle, galochier, voisin du précédent, les voleurs ont pénétré à peu près de la même façon.

Du beurre, une paire de bottines et une paire de galoches, valant environ vingt francs, ont été soustraits.

A Croix, les voleurs se sont portés vers la maison de M. Thiempont, marchand de chaussures, près de la maison de M. Pluquet, maire.

Vers trois heures du matin, Mme Thiempont entendit du bruit dans son magasin. Elle éveilla son fils qui s'arma d'un revolver et descendit au rez-de-chaussée. Il voulut ouvrir la porte du magasin, mais celle-ci était barricadée. M. Thiempont regarda alors par une petite ouverture, qui se trouvait au-dessus de la clinche de la porte, et vit le voleur occupé à enlever des chaussures ; il braqua son arme sur ce dernier et tira un coup mais ne l'atteignit pas. Inutile de dire que le voleur détala au plus vite.

Le bruit de la détonation attira les voisins qui ouvrirent la porte barricadée par le malfaiteur.

M. Thiempont a pu donner le signalement du voleur; c'est un homme d'une trentaine d'années aux cheveux blonds. Deux paires de chaussures ont été enlevées.

La gendarmerie, après avoir constaté ces vols, avec M. Desoutter, commissaire de police du troisième arrondissement et une dizaine d'agents, a fait, vendredi vers deux heures, une perquisition dans les baraques qui sont installées à l'angle des rues Franeklin et de Beaurepaire. Cette perquisition, qui a duré deux heures, n'a amené aucune découverte.

Le vol de 30.000 fr. de Tournai. — Cette affaire que l'on croyait enterrée, et dans laquelle sont compromis plusieurs individus de Roubaix, va prendre un nouvel essor dans les hautes sphères judiciaires.

Tous les inculpés, sauf Deleu, ont interjeté appel au jugement du tribunal correctionnel de Lille, et, si nous en croyons certains dires, ils soulèveraient la question de l'incompétence du tribunal.

Comme on le voit, cette affaire est encore loin d'être terminée; s'il faut que la cour de cassation statue à son tour, ce ne serait qu'aux assises de mai qu'on pourrait en avoir la clôture.

Une vieille affaire. — Il y a environ huit ans, un vol assez important de café était commis à la gare de Néchin (Belgique) chez M. Dulaurier; les auteurs étaient restés inconnus.

Dans le courant de l'année dernière, vers le mois de juin, un autre vol avait lieu chez M. Lampe, au boulevard Gambetta; les voleurs, qui avaient été vus, avaient pu s'échapper en sautant d'une assez grande hauteur dans une cour voisine. L'un d'eux, nommé Hertelet, était arrêté quelques jours plus tard et conduit à Lille. Au cours de l'interrogatoire que lui fit subir le juge d'instruction, Hertelet déclara que son complice était un nommé Hennebois avec qui il avait accompli le vol de café à la gare de Néchin. Les recherches faites, tant en France qu'en Belgique pour retrouver Hennebois sont jusqu'ici restées sans résultat.

Cependant l'enquête continue. Vendredi M. Legrand, juge d'instruction est venu à Roubaix pour interroger plusieurs personnes au sujet d'Hennebois.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. François-Arnaud Déprès, âgé de 50 ans, demeurant boulevard de Cambrai, 2. Ses funérailles auront lieu à l'église du Saint-Sépulcre, le lundi 23 courant à 10 heures.

Le jour le plus court de l'année est le 21 décembre où le soleil se lève à 7 h. 53 et se couche à 4 h. 4 pour le parallèle de Paris. Cependant les jours ont déjà commencé à croître le soir depuis samedi dernier, mais ils continueront à décroitre le matin jusqu'à la fin du mois. De sorte que le gain total ne sera que de 4 minutes au 31.

Ces particularités s'expliquent parce que les jours que l'on marque dans les almanachs ont une durée uniforme, et que les jours vrais diffèrent les uns des autres de petites quantités. Il en résulte que le milieu du jour réel, qui est l'instant où le soleil passe au méridien, ne peut pas toujours coïncider avec le midi des astronomes. La différence est donnée par une formule bien connue des marins et des horlogers qu'on nomme l'équation du temps.

Un mendiant qui insulte la police. — La police de Roubaix fait, depuis quelque temps, la chasse aux mendiants. Chaque jour, un certain nombre d'entre eux sont arrêtés. L'agent de sûreté Berte, rencontrant, vendredi après-midi, dans la rue Daubenton, un mendiant, Henri Dartois, le conduisit au dépôt du commissariat du quatrième arrondissement. Chemin faisant Dartois injuria l'agent Berte ; aussi a-t-il été maintenu au dépôt.

Bureau des épaves. — Un billet de banque et plusieurs draps de lit, trouvés sur la voie publique, ont été déposés au bureau de M. le commissaire central où les propriétaires peuvent les réclamer.

Lys-lez-Lannoy. — M. Henri Parent, conseiller municipal de Lys-lez-Lannoy, suivait vendredi la route de Roubaix, lorsqu'arrivé à la hauteur de la maison de M. Louis Boutemy, il s'affaissa en proie à une crise violente.

On se précipita à son secours, mais tous les soins furent inutiles et M. Henri Parent rendit le dernier soupir quelques minutes après, sans avoir pu dire un mot.

M. Parent était souffrant depuis quelque temps, mais sa famille ne croyait pas à un dénouement fatal aussi brusque.

Croix. — Un vol a été commis à Croix chez M. Adolphe Lommaert, cabaretier, rue Saint-Pierre; l'auteur est connu ; c'est un logeur qui, après avoir pris un pantalon et un gilet d'une valeur de vingt-cinq francs environ, a pris la fuite.

Une lettre, arrivée vendredi matin, à son adresse, a été saisie par la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

Les visites du jour de l'an

Les personnes ne recevant pas le jour de l'an, et désirant éviter à leurs amis un dérangement inutile, sont priées d'envoyer leur nom chez M. A. Vaillant, *Cercle du Commerce*, Grand'Rue. La liste des personnes adhérant à cette proposition sera close le 26 décembre, et immédiatement envoyée à chaque intéressé. 20948d

AVIS. — La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

La médecine moderne à la portée de tous.— Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17.

Voici les visites qui arrivent, faites nettoyer vos rideaux par la **Grande teinturerie Sonneville** qui vous les/ remettra entièrement à neuf. 11, rue du Vieil-Abreuvoir.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Maison G. Broer et Cie. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

Tous ont disparu !

Charnècles (Isère), le 26 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais de *maux de reins*, et après chaque repas j'avais des *renvois brûlants*, la digestion se faisait mal, ce qui m'occasionnait des étourdissements et des *crampes d'estomac*. Depuis que j'emploie les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boite, tous ces maux ont disparu (Sig. lég.)

20935d VICTOR BRIZARD.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boite contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms dresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. REBOUX, à Roubaix. 20812—42321

TOURCOING

Elections du Tribunal de Commerce
DE TOURCOING
RENOUVELLEMENT PARTIEL DE 1889

Scrutin de ballottage du 22 décembre 1889

Nous rappelons que le scrutin de ballottage pour l'élection d'un juge titulaire et de deux juges suppléants du Tribunal de Commerce de Tourcoing aura lieu le dimanche 22 décembre courant, à 10 heures du matin à l'Hotel-de-Ville de Tourcoing. Sont candidats :

JUGE TITULAIRE

M. Edouard SIX, juge sortant d'exercice ;

JUGES SUPPLÉANTS

M. Denis FRYS, juge suppléant sortant d'exercice;

M. Charles POLLET-CAULLIEZ, juge suppléant sortant d'exercice.

Le Conseil municipal devait se réunir vendredi soir, pour la continuation des travaux de la session ordinaire de novembre, mais la séance n'a pas eu lieu faute d'un membre suffisant de conseillers présents. Quinze nombres seulement des membres de l'assemblée communale ayant répondu à l'appel, M. le maire a levé la séance après avoir fixé au 26 courant la prochaine réunion.

Adjudications. — Jeudi a eu lieu l'adjudication des denrées et objets divers du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice général et de l'Hospice cipal. Les amateurs étaient fort nombreux. Certains rabais, vu les prix que l'on fait payer couramment au public, peuvent donner à réfléchir en sens divers.

1er lot, viande, adjudicataire, M. Delgatte, rabais 10 0/0 au kilog; 2e, bière, id., M. Dutry, 30 0/0; 3e, vins, liqueurs, cpc., id., M. Santerne, 41 0/0; 4e, poissons salés, fromages, id., M. Lecat, 15 0/0; 5e, épiceries diverses, id., M. Plankaert, 2 0/0; 6e, œufs frais, M. Deweer, 6 0/0; 7e, beurre, id., M. Deweer, 12 0/0.

8e lot, lait, M. Lepers-Bonte, de Bondues, le litre, 0.135; idem, Veuve Dael Antoine, au pair; 9e, pommes de terre, M. Selosse-Lequenne, rabais 11 0/0; 10e, huile à brûler, chandelles, M. Fontaine, 10 0/0; 11e, savon, etc., M. Debieschoop, 30 0/0; 12e, savon blanc cristaux, M. Renier, au pair, 13e, charbon, pas de résultat.

14e lot, balais, brosses, etc., adjudicataire, M. Scalbert, au pair; 15e, toiles diverses, id., M. Chombaud, rabais 20 0/0; 16e, calicot, doublures, etc., id., MM. Lehembre frères au pair; 17e, mérinos, etc., id., MM. Lehembre frère, au pair; 18e, laine filée et à matelas, etc., id., M. Ed. Leclercq, 45 0/0; 19e, cercueils, id., M. Leruste, 21 0/0; 20e, tables de nuit, id., M. Gustave Lebon, de Roubaix, 41 0/0.

A l'occasion de la St-Cécile, l'*Harmonie tourquennoise* se fera entendre, le jour de Noël, en l'église du Sacré-Cœur, (messe de 11 h. 1/2), et exécutera les morceaux suivants : *Le Béhernais*, allegro, Gurtner; *Les trois Mousquetaires*, ouverture, Blanckman; Grande fantaisie, Auber. Le banquet aura lieu, le même jour, à 5 heures, au local de la société, Café Moors.

La Tourquennoise. — Les amateurs seront nombreux dimanche prochain, à la fête de la société de gymnastique et d'armes. Rien n'a été négligé, du reste, pour donner contentement aux plus difficiles. Sans parler des exercices de force et d'adresse, il suffit de rappeler le concours de notre musique municipale, de la société nouvelle, qui fait penser au beau temps de l'Andalousie, les Mandolinistes, et de notre inimitable et sympathique *Brouiteux*.

L'affaire des faux témoignages. — La quatrième arrestation à laquelle nous faisions allusion hier, en dernière heure, est celle de M. Flament, *contremaître, impliqué dès l'origine, en même* temps que Kin, dans le procès en *divulgation de secrets de Fabrication*. M. Flament avait été appelé à Lille dans la journée ; et *on pensait presque qu'il n'en serait pas revenu*. Quoi qu'il en soit les ordres les plus précis étaient donnés, en ce qui concerne l'arrestation. Il faut ajouter qu'on n'a eu aucune peine à l'opérer.

L'inculpé, depuis l'incarcération de Castermann devait bien se douter du sort qui l'attendait. Aussi, invité à se rendre au bureau central, jeudi soir, s'était-il muni, en prévision de ce qui pouvait lui arriver, de vêtements chauds et de divers objets pour passer la nuit en cellule.

Il avait demandé de faire entendre sept témoins à décharge; on a obtempéré à son désir; mais nous ne pensons pas que leurs dépositions puissent jamais lui être d'aucun secours. Il en est même une dans les sept, qui peut parfaitement se retourner contre lui.

L'un des points les plus importants consiste dans cette affirmation de Castermann, que M. Rombaux lui aurait promis une augmentation de 3 francs par semaine, s'il consentait à affirmer que Kin avait emporté de la laine et des outils. Et voilà le propos que tous les faux témoins sont venus répéter comme une leçon apprise par cœur. Or il était bien prouvé, même avant la rétractation du misérable Castermann, que cela était absolument faux; que M. Rombaux a toujours recommandé de dire *la vérité, toute la vérité, rien que la vérité*. Mais Castermann a reconnu qu'il avait menti.

Sait-on quelle peine peut être appliquée dans le cas de subornation de témoins? Deux à cinq ans de prison, — s'il n'est pas fait application de l'article 463.

L'enquête continue toujours.

Outrage, rebellion, violences, Ivresse, etc. Oui, etc. etc. ; voilà tous les délits dont s'est rendu coupable, en moins d'un quart d'heure, Désiré Soenne, âgé de 42 ans, qui n'a jamais eu d'affaire d'aucune sorte, et qui paraît être, comme on dit, *la bête au bon Dieu* !

Disons d'abord que de son métier il est chauffeur au gaz, qu'il a bien l'aspect d'un vrai vulcain, et écoutons-le narrer son histoire :

« J'avais terminé ma journée, on m'a appelé pour boire un verre : Avec deux, j'en ai déjà *suffisant*, et j'en ai bu quatre ! J'étais donc *embu*. Je m'en retournais chez moi, rue de la Latte, quand, arrivé rue de Menin, je vis devant moi un essaim de jeunes filles fort gaies ; l'idée me vint de me joindre à la bande joyeuse — comme repoussoir sans doute. — Mais les *jeunesses* ne voulurent pas de moi, et m'appelèrent : « *Vilain flamand* ». A partir de ce moment-là je ne me rappelle plus rien du tout ; vous comprenez, M. le commissaire ; j'étais *embu*...»

Nous allons suppléer à l'absence de mémoire de Soenne. Il traita les demoiselles de tous les noms, au point d'en faire rougir l'agent Vandendrissche, qui accourait au bruit, et qui s'entendit appeler, lui, « Grand vaurien ! » Alors, comme le *Deus ex machina*, survint un individu. Celui-ci renverse l'agent, le frappe et disparaît. Desiré Soenne se laissa conduire au violon sans résistance,

Quant à l'inconnu
On ne l'a plus revu !

Les expulsés. -- On sent que la fin de l'année approche; on veut sans doute faire place nette. Chaque jour amène un convoi d'expulsés, qu'on s'empresse d'escorter jusqu'à Mont-à-Leux, où, comme nous l'avons déjà dit, un certain nombre ne séjournent que le temps nécessaire à acheter une petite provision de tabac, quand l'argent ne fait pas défaut. Ceux qui sortent de prison sont toujours plus ou moins fournis; et dans le convoi de vendredi se trouvait un marchand ambulant qui avait un fort joli pécule.

Cet homme venait de terminer une peine de 3 ans et 3 mois de prison, prononcée contre lui par la Cour d'appel de Douai, pour rebellion et contravention à la police des chemins de fer. Les autres condamnations, rendues par les tribunaux de Paris et Lille, étaient de 1 à 3 mois, pour vol, complicité de vol, voies de fait et vagabondage.

Condamnations. — Le commissionnaire de la gare, Wilkenkens, a été condamné à 8 jours pour rebellion et 5 fr. pour ivresse; et M. Fourmentin, tailleur, pour mêmes délits à 16 jours et 5 fr.

Pont-de-Neuville.-- M. Verhaeghe, qui demeure près de l'école, a été victime d'un vol de lapins, accompli dans des circonstances assez singulières. On ne peut entrer *dans sa cour qu'en escaladant une* haie, du côté d'un chemin, ou en pénétrant par une porte, donnant communication avec un cabaret voisin ; et le vol a eu lieu en plein jour. On a tout lieu de supposer que les lapins, *un blanc et un ardoise*, ne sont pas allés loin.

LILLE

Le préfet du Nord. — L'*Echo* publie la dépêche suivante :

« Paris, 20, 1 h. 25.

» Je recueille le bruit, — dont je vous fais part sous réserve, — que M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, serait nommé directeur de la sûreté au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Cazelles, qui serait nommé conseiller d'Etat.

» M. Camescasse, ancien préfet et ancien député du Pas-de-Calais, serait nommé préfet du Nord. Tels sont du moins les bruits qui courent dans les couloirs de la Chambre.

» Ajoutons que, dans les mêmes couloirs, le bruit court également que M. Jules Cambon serait nommé préfet de la Seine. »

Plusieurs journaux de Paris, dont le *Petit Journal* annoncent aussi que M. Saisset-Schneider serait décidément déplacé, et qu'il serait, en effet, nommé directeur de la sûreté générale, et conseiller d'Etat, en recrue extraordinaire, en remplacement de M. Cazelles ; il aurait, pour successeur, M. Camescasse.

Le préfet malade. — On lit dans l'*Echo* :

« M. Saisset-Schneider serait, nous assure-t-on, assez souffrant en ce moment. Le préfet du Nord aurait gardé la chambre pendant toute la journée d'hier.»

Descente de police. — M. Gallian, commissaire central de Lille, ayant été informé jeudi après midi, qu'un individu avait tenté de négocier des titres frappés d'opposition chez un changeur de la rue Nationale, ouvrit une enquête et apprit que ces titres proviennent d'un vol important commis il y a quelque temps à Gand (Belgique). On rechercha immédiatement l'individu, qui est un sieur D..., se disant inspecteur des eaux de Londres et demeurant rue des Portes, chez le sieur Vermainne, poêlier, rue des Postes, 56.

M. le commissaire central, accompagné de M. Florin, sous-inspecteur de la sûreté, fit aussitôt une descente au domicile de l'individu, qui fut *trouvé dans une salle du rez-de-chaussée, chez son* propriétaire. A l'arrivée des magistrats, D... se troubla fortement; M. le commissaire central le mit aussitôt en état d'arrestation et ordonna aux agents de le fouiller.

On trouva sur lui une liasse de billets de banque, plusieurs croix d'ordres belges et un revolver bull-dog de fort calibre chargé de trois balles. Une perquisition fut aussitôt opérée dans la chambre de l'inculpé; on découvrit dans une malle de nombreux bijoux, une quantité de médailles, environ 900 fr. en billets de banque et un paquet d'obligations qui ont été reconnues comme provenant du vol commis à Gand. D... est âgé de 32 ans, il a des antécédents tout à fait déplorables, il s'est marié il y a peu de temps, avec une fille soumise de Lille. Cette fille n'est pas inculpée dans l'affaire de vol.

Un incendie s'est déclaré vendredi matin, vers 10 heures, dans une chambre située au second étage de la maison portant le numéro 31 de la rue de Buffon, à Moulins-Lille, maison occupée par cinq ménages d'ouvriers.

Les flammes se sont développées avec une certaine rapidité ; mais, heureusement, les pompiers prévenus immédiatement, ont réussi à se rendre facilement maitres du sinistre. La pompe de la filature Le Blan et celle du poste de la rue du Fontenoy sont arrivées les premières sur les lieux.

La présence d'esprit d'une voisine, la dame Wallyn, a heureusement évité un véritable malheur: un enfant de six ans et demi, Jean Bonnet, était couché dans la chambre où l'incendie s'est déclaré Cette circonstance était ignorée de tous quand la dame Wallyn eut l'idée de demander au frère aîné de l'enfant où se trouvait le petit Jean. « Dans son lit, lui répondit l'aîné. » La courageuse femme se précipita aussitôt dans la chambre pleine de fumée et arracha aux flammes le baby, dont le lit était déjà en feu.

Les dégâts sont évalués à 2.000 fr. L'immeuble était assuré, mais le mobilier des locataires ne l'était pas.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de décider que les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, seront exceptionnellement valables au retour dans les délais ci-après :

Billets délivrés les samedi 21, dimanche 22, lundi 23 mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 décembre, valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 27 décembre.

Billets délivrés les samedi 28, dimanche 29, lundi 30, mardi 31 décembre, mercredi 1er et jeudi 2 janvier, valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 3 janvier.

Cette mesure ne s'applique ni aux billets d'aller et retour internationaux, ni aux billets d'aller et retour de ou pour les Ardennes.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 20 décembre 1889.

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 15.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Durot, adjoints ; F. Roussel, G. Legrand, G. Leclercq, le docteur Derville, A. Haringkouck, E. Tiers, Deleporte-Bayart, L. Bourgois-Dhellemmes, J. Legrand, L. Bourgois-Carlier, H. Briet, L. Willem, G. Heyndrickx, F. Fauvarque, S. Cherou, A. Lepers, E. Carissimo, E. Debuchy.

Absents : MM. A. Dupire, A. Louage, excusé; le docteur Largillière, excusé; C. Spel, V. Farvacque, R. Degalle, V. Vaissier, J.-B. Pennel, excusé; H. Blanchot, H. Salembier, le docteur Carrette, excusé; J. Lerouge.

Lecture du procès-verbal

M. EL. CARISSIMO donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 octobre dernier.

M. E. TIERS déclare que, contrairement à ce que dit le procès-verbal, il n'a pas demandé, dans la question de mise en état de viabilité de la rue des Arts prolongée, de réclamer un subside de la Compagnie du Nord; il a plutôt exprimé l'avis que les propriétaires devaient intervenir dans la dépense.

Il ajoute qu'il n'a pas non plus réclamé un petit aqueduc pour cet endroit.

M. LE MAIRE répond que ces rectifications figureront au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Revision des listes électorales

Le Conseil procède à l'élection d'un conseiller municipal et de deux Roubaisiens, pour faire partie de la commission de revision des listes électorales de 1890. Voici les résultats :

1° Election d'un conseiller, chargé du tableau rectificatif : votants, 23 ; majorité absolue, 12 : MM. F. Carissimo, 15 voix, élu ; H. Briet, 4 ; E. Tiers, Deleporte-Bayart, Debuchy, Spel, 1.

2° Election de deux Roubaisiens, pour l'examen des réclamations : Votants, 23 ; MM. Auguste Leloire, 22 voix ; Ch. Dhalluin, 13, élus ; E. Tiers, 6 ; Briet, 2 ; Emile Carrette, Louis Levenglo, 1.

L'établissement de Bains de la rue St-Antoine

M. LE MAIRE donne lecture d'un projet de règlement pour l'exploitation en régie de l'établissement de bains de la rue St-Antoine.

Ce règlement porte, entre autres choses, que, les jours ouvrables, l'établissement sera ouvert de six heures du matin, à huit heures du soir, et le dimanche, de six à onze heures du matin. En outre, pour les bains médicamentaux, les clients apporteront les *médicaments, sans responsabilité pour la ville.*

M. le docteur DERVILLE demande que la fermeture, le dimanche, n'ait lieu qu'à midi, et que l'on permette au concierge de vendre certains médicaments, pour ne pas forcer les baigneurs à les apporter avec eux.

Le règlement, avec ces modifications, est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Le Conseil renvoie aux 2e et 1re commissions le projet de création d'une classe des écoles. M. A. Lepers, sur sa demande, sera entendu par les commissions.

Le Conseil homologue un projet de bail avec M. Delcourt, brasseur, pour l'établissement d'un bureau d'octroi au Cartignies.

Il renvoie à la 1re commission le cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des chaussures au personnel de la police, de l'octroi, etc., pendant les années 1890, 1891 et 1892.

Legs et donations

Il renvoie aux 4e et 1re Commissions une décision par laquelle le Bureau de Bienfaisance refuse un legs fait aux pauvres de Roubaix, par M. Salembier.

Un autre legs, se montant à 400.000 fr. a été fait par M. Alfred Motte au Bureau de Bienfaisance. Cet établissement charitable n'a pas cru devoir accepter le legs tel que ; il refusait certaines conditions ; après des pourparlers, des modifications ont été apportées. Le Conseil municipal est maintenant appelé à donner son avis. La question est renvoyée aux 4e et 1re commissions.

Le Conseil renvoie, aux mêmes Commissions, l'examen d'une donation faite par Mlle Decottignies à la paroisse du Sacré-Cœur.

Condition publique

La Commission de surveillance de la Condition publique a émis un vœu demandant de réduire le tarif des opérations de décreusage. Le Conseil est aussi sollicité d'accorder son autorisation pour la vente des vieux papiers et des ficelles hors d'usage du même établissement. Les deux questions sont renvoyées aux 8e et 1re Commissions.

Questions diverses

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 300 francs pour secours aux familles des réservistes.

Il renvoie, aux 2e et 1re commissions, la proposition d'affecter un crédit disponible à l'Ecole nationale de musique.

Il vote un crédit de 350 francs pour la pension d'une année du pompier Verkinder.

Voirie

Le Conseil renvoie, aux 3e et 1re commissions, le projet d'élargissement du pavage et de construction d'un aqueduc, rue d'Hem, ainsi qu'une demande de cession de terrains à la voie publique par M. Auguste Lepoutre, rue de l'Hermitage.

Le plan de Roubaix

M. LE MAIRE communique au conseil un rapport du directeur de la voirie sur le plan de Roubaix.

Le tirage sera possible dans quelques jours ; le plan, qui comprendra trois pièces, sera vendu par l'intermédiaire d'un libraire de la ville ; il ne pourra être vendu plus de 3 francs par feuille, soit 12 francs pour les trois pièces. Il y aura une adjudication. La question est renvoyée aux 3e et 1re commissions.

L'agrandissement du cimetière

Le Conseil renvoie, aux 5e, 3e et 1re commissions, la demande d'un crédit supplémentaire pour les frais d'expropriations nécessitées par l'agrandissement du cimetière communal.

Bâtiments municipaux

Le Conseil renvoie, aux 3e, 2e et 1re Commissions, la question du renouvellement du bail de l'institution de Notre-Dame-des-Victoires; le projet d'une construction annexe à l'école des filles de la rue de Soubise, pour les cours de coupe ; le projet d'agrandissement des bureaux du secrétariat, à l'Hôtel-de-Ville ; le projet de réfection de la toiture des bas côtés de l'église Notre-Dame.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

L'entretien des propriétés communales

Il avait été décidé, dans une précédente séance, que la 3e commission, s'adjoignant les entrepreneurs de la ville qui voudraient bien lui prêter leur concours, se livrerait à une étude nouvelle de la série de prix devant servir à l'adjudication de l'entretien des propriétés communales.

Une sous-commission, prise parmi les plus compétents, a été désignée et n'a pas tenu moins de 22 séances. Nombre d'entrepreneurs l'ont aidée et lui ont facilité sa tâche. Le cadre adopté précédemment, tout étant conservé dans son ensemble, a subi quelques augmentations et quelques retranchements. Les prix portés en général trop bas et déjà relevés en partie, l'ont encore été. La Commission estime qu'ils sont maintenant établis normalement et pourront même, le cas échéant, servir de base aux entrepreneurs de la ville.

Le nombre de lots à adjuger, qui était de neuf, se trouve réduit à huit.

1er lot, terrassement, maçonnerie, pavage, marbrerie; 2e lot, enduits et plâtrages; 3e lot, charpente, menuiserie, quincaillerie ; 4e lot, couverture, zinguerie, plomberie, pompes et accessoires ; 5e lot, serrurerie, ferronnerie, poêlerie ; 6e lot, peinture et vitrerie: 7e lot, canalisation de gaz et eau; 8e lot, mobilier; tapisserie, etc.

Le Conseil vote la série de prix, le cahier des charges, clauses et conditions générales tels qu'ils